RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 D 02309
Numéro SIREN : 897 738 514
Nom ou dénomination : 0X90

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2021 sous le numéro de dépôt 129842

# Rapport du commissaire à la transformation

# de la société 0X90,

# société civile, en société par action simplifiée

# RCS 897 738 514 Paris

**0x90**
26 avenue de l'Opéra
75001 Paris

*Ce rapport contient 2 pages*

**Alc2 Audit**
Parc Athéna – Bât C
83190 Ollioules

Mail : contact@alc2.fr
Site internet : www.alc2.fr

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 29 juillet 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Ollioules, le 21 septembre 2021

**Virginie Lana**
Gérante de la société ALC2 Audit
Commissaire aux comptes et à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence